

Paroles de droit

Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Vol. 1, n° 1, Janvier 2009

DÉBAT PUBLIC-PRIVÉ EN SANTÉ DES JURISTES SE PRONONCENT



NOUVELLE CHAIRE DE RECHERCHE

**LE DROIT À LA
RESCOUSSE DE LA SANTÉ**

ROBERT P. KOURI

**UN PROFESSEUR
ET SON AVION**



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

CRÉDITS

Coordination de la publication

Service des communications

Université de Sherbrooke

Rédactrice en chef

Stéphanie Raymond

Comité de rédaction

Diane Bergeron

Sébastien Lebel-Grenier

Daniel Proulx

Stéphanie Raymond

Marie-France Bureau

Collaborateurs :

André-Gilles Brodeur

Jean Charest

Jean-Pierre Ménard

Photographie de la page couverture

iStockPhoto

Photos

Normand Achim, Martin Blache,

Jocelyn Riendeau, GrapheStudio.com, l'ADDUS,

et des étudiants de la Faculté de droit

Conception graphique et coordination

Absolu Communication Marketing

Paroles de droit

Faculté de droit

Université de Sherbrooke

Sherbrooke

J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 63876

Télécopieur : 819 821-7578

Courriel : redaction.droit@USherbrooke.ca

Tirage : 6000 exemplaires





Vol. 1, n° 1, Janvier 2009

SOMMAIRE

<u>mot du premier ministre</u>	4	Votre Faculté : droit devant
<u>mot du doyen</u>	5	Le vent dans les voiles !
<u>dossier actualité</u>	6-8	Débat public-privé en santé : des juristes se prononcent
<u>échos de la Faculté</u>	9-15	Nouvelles des professeurs, étudiants méritants et campagne facultaire
<u>dossier recherche</u>	16-17	Nouvelle chaire de recherche : le droit à la rescousse de la santé
<u>focus étudiant</u>	18-19	Une carrière internationale : passer du rêve à la réalité
	20	Étudiante en droit-biotechnologie... et commissaire dans le réseau de la santé
	21	Droit des patients et responsabilité médicale
<u>parlons pratique</u>	22	Patricia Fontaine : notaire et médiatrice
<u>hommes et femmes de passion</u>	23	Robert Kouri : un professeur et son avion
<u>diplômés... on parle de vous!</u>	24-27	Conventum 2008 et autres



MOT DU PREMIER MINISTRE

VOTRE FACULTÉ : DROIT DEVANT

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que l'Université de Sherbrooke occupe une place de choix dans mes souvenirs précieux de jeunesse et dans tout mon cheminement personnel et professionnel. Vous serez sans doute d'accord avec moi pour dire que cette période que vous avez vécue ici est l'une des plus belles et des plus importantes de la vie.

J'ai terminé en 1980 et je n'ai rien oublié de mon passage à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Aussi, je suis touché qu'on ait pensé à moi à l'occasion du lancement du premier numéro de *Paroles de droit*. Je profite donc de cette tribune pour partager votre fierté d'appartenir à la cohorte de diplômés de cette Faculté qui, année après année, s'inscrit dans la tradition de former d'excellents juristes.

Évidemment, le droit a changé depuis 25 ans. Comme la société, ses préoccupations et ses aspirations; comme le contexte mondial, ses défis et ses enjeux. Que ce soit en finances, en affaires, en environnement, en sport, en culture, en sciences, en politique, en économie, en relations sociales, en relations internationales et bien sûr en santé, le droit est associé à tous les secteurs de l'activité humaine.

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, par sa modernité et un enseignement novateur, participe pleinement aux développements contemporains du droit et aux nouvelles réalités de l'exercice de la profession.

Ce magazine biannuel, dont je salue l'arrivée, se fait le fier porteur de la voix de votre génération de diplômés en droit. Je souhaite que vous y trouviez tout ce qui vous touche, tout ce qui vous anime, tout ce que vous voulez savoir et qui vous inspire, du monde juridique aux horizons illimités où vous avez choisi d'évoluer.

Salutations et longue vie à *Paroles de droit* !

Jean Charest

Québec



Photo : Martin Blache

MOT DU DOYEN LE VENT DANS LES VOILES !

J'ai le grand plaisir, en cette première année de mon deuxième mandat de doyen, de présider au lancement de ce premier numéro de notre nouveau magazine facultaire *Paroles de droit*.

Le rapprochement avec les diplômés est une priorité de la Faculté pour les prochaines années et je formule le vœu que la publication biannuelle de ce magazine papier, qui s'ajoute au bulletin électronique *Audi Alteram Partem* que vous recevez déjà trois fois l'an, contribue au resserrement des liens avec votre *alma mater*.

La Faculté de droit a complètement changé depuis que vous l'avez fréquentée. Elle s'est réinventée au tournant du XXI^e siècle avec la mise sur pied de programmes novateurs à tous les cycles. L'étudiant qui s'inscrit au bac en droit de l'UdeS doit aujourd'hui choisir entre le programme régulier, le régime coopératif (alternance travail-études) et la formation intégrée de bac-maîtrise en droit et biotechnologie offerte conjointement avec la Faculté des sciences !

En cours de bac, il aura encore la possibilité d'opter pour la formation intégrée droit-MBA offerte en régime coopératif ou encore pour le programme d'été de common law et droit transnational. À la fin de son bac, il peut s'inscrire à la maîtrise spécialisée en droit et politiques de la santé, en prévention et règlement des différends, en droit transnational ou encore à la maîtrise générale de recherche. Sans oublier le programme de 2^e cycle en droit notarial et le doctorat ! On est donc très loin de l'époque où la Faculté n'offrait que le baccalauréat en droit !

Ce changement de cap majeur rapporte actuellement des dividendes précieux pour la Faculté, qui connaît un succès retentissant. Au cours des quatre dernières années, le nombre de demandes d'admission a doublé tant au 1^{er} cycle qu'aux cycles supérieurs, avec en prime une augmentation sensible de la qualité

des dossiers des étudiants admis. Notre réputation d'excellence, qui repose sur l'innovation et sur la tradition de la rencontre entre théorie et pratique, est donc plus que jamais méritée !

Le lancement de notre première chaire de recherche portant sur le thème droit et gouvernance de la santé (texte en pages 16-17) marque par ailleurs un nouveau tournant pour la Faculté : l'accélération de la recherche subventionnée et structurée.

Pour l'aider à franchir ce pas important qui est essentiel à son développement, la Faculté aura besoin de l'appui de ses quelque 5000 diplômés au cours des prochaines années, en particulier de ceux qui sont bien établis sur les plans personnel et professionnel et mieux en mesure de nous prêter main-forte. C'est pourquoi nous lancerons très bientôt une campagne de financement facultaire (texte en pages 14-15) à laquelle, j'en suis convaincu, vous répondrez « présent » avec enthousiasme. Dans le monde très compétitif et gravement sous-financé de l'éducation universitaire, votre *alma mater* compte plus que jamais sur vous pour demeurer un leader en formation juridique dont vous continuerez d'être fiers.

Les retrouvailles 2009 réuniront en septembre prochain les diplômés des promotions de 1959, 1964, 1969, 1974, 1979, 1984, 1989, 1994, 1999 et 2004. C'est l'occasion idéale de renouer avec vos camarades d'antan. Nous espérons que vous viendrez nombreux pour célébrer votre passé, votre présent et votre avenir !

Daniel Proulx, doyen

DÉBAT PUBLIC-PRIVÉ EN SANTÉ

DES JURISTES SE PRONONCENT

par Stéphanie Raymond

Notre système de santé craque et le gouvernement tarde à trouver des solutions efficaces. Des professeurs de la Faculté de droit de l'UdeS se penchent sur ce problème. Certains voudraient plus de place pour le privé, d'autres défendent un système public fort. Mais tous poursuivent un même objectif : que chaque citoyen puisse recevoir des soins de santé de qualité dans des délais raisonnables.

Suzanne Philips-Nootens
et Robert Kouri :
pour l'intégration du privé

Paroles de droit : Comment percevez-vous le système de santé actuel ?

Robert Kouri : Notre système de santé public est excellent sur plusieurs points. Mais une chose m'inquiète : la bureaucratisation. Le nombre faramineux de fonctionnaires de la santé coûte horriblement cher. Il y a donc moins d'argent pour l'octroi de soins.

Suzanne Philips-Nootens : Le système public s'avère incapable de répondre aux besoins des citoyens dans des délais raisonnables. Le noble idéal qui a mené à l'instauration d'un système universel et

gratuit, soit l'accès pour tous à des soins de qualité, est battu en brèche. Nombre de ceux qui prêchent le statu quo (médecins eux-mêmes, universitaires, personnalités connues...) n'ont guère à subir ces odieux délais grâce à leurs relations dans le milieu. De plus, les coûts de la technologie sont devenus faramineux, le nombre de citoyens a augmenté, ils vivent plus longtemps, sont plus informés de leurs droits. Les changements sont donc inévitables.

P.d.d. : Quelles solutions préconisez-vous ?

R.K. : Notre système public constitue un monopole, ce qui n'est jamais bon. En éducation, le système public s'est amélioré pour concurrencer le système privé. Je crois que l'instauration d'un système de santé privé aurait le même effet sur notre système de santé public.

S.P.-N. : Les particuliers bien nantis devraient pouvoir dépenser à leur guise pour leur santé via un système privé, comme ils le font en éducation, en loisirs, etc. Il faudrait donc partager le temps de travail des médecins spécialistes entre le public et le privé, comme le font les radiologistes par exemple, afin de mettre leurs compétences à profit au maximum. Il faut aussi former plus de professionnels de la santé et améliorer leurs conditions de travail. Comment ?



En allégeant les échelons administratifs et les effectifs ministériels, afin de dégager davantage de ressources pour les services aux patients.

P.d.d. : Pourquoi tant de résistance à apporter des changements à ce système ?

R.K. : Au Canada, les partenariats public-privé font peur. Les changements ne viendront pas des politiciens. La pression viendra plutôt des tribunaux. L'arrêt *Chaoulli* est un point de départ; de telles causes vont forcer l'État à apporter des changements. La population exercera également une pression croissante, vu l'insatisfaction grandissante face au système actuel.

S.P.-N. : On confond l'objectif, soit l'accès aux soins pour tous, avec le moyen employé, soit le système public. Or certains pays occidentaux gèrent la cohabitation du public et du privé, et tous ont accès à des soins dans des délais décents. Comme le souligne la Cour suprême dans l'arrêt *Chaoulli*, les listes d'attente « sont réelles et voulues » et elles sont « un outil de gestion du régime public ». L'État s'est protégé en prévoyant l'accès aux soins « sous réserve des ressources disponibles ».



Robert Kouri, directeur du Groupe de recherche en droit de la santé de l'UdeS.



Suzanne Philips-Nootens, titulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé.

P.d.d. : L'existence d'un système privé ne favoriserait-elle pas les mieux nantis ?

R.K. : Les mieux nantis peuvent déjà aller se faire soigner aux États-Unis, par exemple. Sans oublier le tourisme médical qui se développe dans des pays comme l'Inde et la Thaïlande. De plus, le système public serait moins engorgé si on instaurait un système privé, puisqu'une portion de la population irait se faire soigner dans le privé. Les usagers du système public aussi attendraient donc moins longtemps pour des soins.

Louise Bernier et Catherine Régis : solidifier le système public

Paroles de droit : Vous défendez un système de santé public fort. Pourquoi ?

Louise Bernier : Il faudra plusieurs années pour pallier le manque de ressources humaines en santé. Permettre aux médecins d'aller travailler en partie dans le privé ne réglerait pas la question. Et ce faisant, on privilégierait les mieux nantis (qui, en payant, auraient un accès rapide aux médecins) au détriment des plus pauvres qui continueraient à subir de longs délais.

Catherine Régis : L'introduction du privé n'est ni une fin, ni LA solution unique, tel que l'expérience étrangère nous l'enseigne. Je ne crois pas notamment que l'ouverture au financement privé (via les assureurs privés ou le paiement direct des individus par exemple) désengorge adéquatement le système public, car cela contribuera à créer des besoins, à stimuler la demande de soins. Les gens dont les moyens financiers le permettent demanderont plus de soins dans le privé qu'ils ne l'auraient fait avec le système public – par exemple, des examens répétitifs –, alors qu'il y aura toujours le même nombre de médecins et d'infirmières pendant des années.

Cela dit, je ne suis pas opposée à la participation encadrée du secteur privé pour la fourniture des soins et services (par opposition au financement). Le gouvernement pourrait mettre en compétition des organisations privées offrant certains services, par exemple l'entretien ménager et certaines analyses en laboratoire, et opter pour celui qui offre le meilleur rapport qualité-prix. Il demeure qu'il y a une condition incontournable pour maintenir un système public fort : il faut s'assurer en priorité de l'engagement ferme des médecins à combler les besoins dans ce système. Il est à espérer que cette préoccupation guidera les décideurs.

P.d.d. : On dit pourtant que le système actuel n'est pas entièrement public...

L.B. : En effet. Il faut faire une distinction entre financement du système et prestation de soins. Le financement est déjà assuré par un système mixte, où le privé est présent notamment avec les assurances. Certains soins sont également donnés par le privé : infirmières dans le privé, dentistes, physiothérapeutes, etc. Mais la *Loi sur l'assurance-maladie* prévoit que le financement des gestes médicalement nécessaires doit être assuré par le système public et que le médecin doit être inscrit comme participant. Il n'est donc pas permis pour les médecins d'être à la fois au public et au privé.

P.d.d. : Quelles solutions préconisez-vous pour renforcer le système actuel ?

L.B. : Il faut réduire les coûts du système actuel et en assurer une gestion plus responsable. D'abord, on doit miser sur la prévention et sur la responsabilisation des citoyens face à leur santé. De plus, le système d'allocation des ressources doit être repensé en lien avec d'autres systèmes, comme celui des brevets. En effet, en permettant l'octroi de droits de propriété très larges aux compagnies qui développent des technologies, médicaments et produits



Louise Bernier, responsable du programme de droit et biotechnologie.



Catherine Régis, directrice des programmes de 2^e cycle de droit et politiques de la santé.



Louise Lalonde, cotitulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé.

médicaux, le gouvernement peut se retrouver en position délicate lorsqu'il doit décider de couvrir ou non ces mêmes produits et d'en fournir l'accès aux citoyens.

De plus, il manque de stratégies concertées au niveau du développement de ces nouvelles technologies. Plusieurs sont développées concurremment, leurs standards d'acceptation sont flous et les décisions les concernant peuvent être très politiques (chaque province décide ce qui est couvert par son régime d'assurance-maladie). Cela résulte en une perte de temps et de ressources importante. Le gouvernement doit donc adopter une vision globale et concertée, en impliquant tous les acteurs et en établissant un plan sur plusieurs années pour l'inclusion de nouveaux produits médicaux et technologies. Ceci empêchera que différents lobbies continuent à exercer une pression importante sur le fonctionnement de notre système de santé.

C.R. : Il faut augmenter l'imputabilité et l'efficacité du système. Les responsabilités des acteurs qui allouent des ressources en santé doivent être clairement définies. De plus, chaque dollar investi doit nous mener le plus loin possible. Pour cela, on doit notamment réviser le panier de soins pour

qu'il réponde aux besoins évolutifs de la population et nous assurer que chaque soin et traitement couvert par le régime soit le plus efficace parmi les options disponibles, ce qui n'est pas le cas présentement. Certains soins prescrits ont peu ou pas de preuves d'apport bénéfique pour la santé. Finalement, il faut investir davantage dans le secteur de la prévention.

Louise Lalonde : revoir le rôle de l'État en amont

Paroles de droit : Que pensez-vous du système de santé actuel ?

Louise Lalonde : Le système de santé actuel fut mis en place dans la foulée de l'État-providence, caractérisé par un modèle interventionniste reposant sur l'assurance publique. Or ce modèle doit être repensé. Il faut réfléchir à des solutions autrement qu'en termes de statu quo ou de privatisation.

P.d.d. : Comment voyez-vous ce nouveau rôle de l'État ?

L.L. : Il faut passer d'un État-providence à un État réflexif. Selon ce modèle, la gouvernance de l'État repose sur une

participation accrue des citoyens dans l'action publique. En d'autres termes, les instruments de la gouvernance de l'État interpellent les acteurs de diverses manières et tendent vers une gestion de plus en plus participative.

Une réflexion sur le débat « pour ou contre » mériterait d'être reconstruite en regard des diverses possibilités de la régulation de la santé par l'État, dans cette logique de la transformation de la gouvernance. Des choix participatifs et citoyens peuvent être privilégiés en concordance avec la vision contemporaine de l'État. Ce virage est possible sans pour autant renoncer au principe de l'universalité et de la qualité des soins de santé.

Le prochain numéro (printemps 2009) de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (RDUS) sera consacré au droit de la santé. Pour tout renseignement : revue.droit@USherbrooke.ca.



LE DROIT NOTARIAL S'ACTUALISE

En quatre ans, le nombre d'étudiants inscrits au diplôme de droit notarial (DDN) de l'UdeS a triplé, passant de 21 en 2003 à 63 en 2008. Ce succès s'explique d'abord par le fait que la profession de notaire connaît de nouveaux débouchés, ce qui augmente la demande sur le marché du travail.

Pour la Faculté de droit de Sherbrooke toutefois, la popularité de ce programme s'explique davantage par son sens de l'innovation et son souci de proximité avec le marché du travail. En effet, l'UdeS a été la première université à développer, en 2000, la méthode pédagogique par la résolution de problèmes en droit corporatif et fiscal. Elle a aussi bonifié la formation au notariat en adoptant la méthode d'apprentissage par situations professionnelles (ASP). Cet enseignement axé sur la pratique est dispensé à de petits groupes d'étudiantes et étudiants.

Le diplôme de droit notarial est aussi offert au Campus de Longueuil depuis 2005 avec la particularité de comporter l'alternance *quotidienne* études-stages. « Cette formule a un gros pouvoir d'attraction, commente la professeure **Lucie Laflamme**. Et elle est gagnante tant pour les étudiants que pour les notaires qui les embauchent. Récemment, la Chambre des notaires a demandé à toutes les facultés de droit du Québec de s'impliquer davantage dans la recherche de stages pour les étudiants. Le but de l'opération est de rapprocher les études de la pratique et de favoriser ainsi l'intégration de compétences professionnelles plus tôt dans le processus de formation des étudiants. »

C'est dans cette optique que la Faculté de droit vient d'embaucher deux notaires qui ont pour mandat de coordonner les études et les stages en droit notarial : **M^e Lucie Thibodeau** au Campus principal de Sherbrooke et **M^e Amélie Lavigne** au Campus de Longueuil.



Photo : Normand Achim

M^e Lucie Thibodeau et M^e Amélie Lavigne, coordonnatrices du diplôme de droit notarial à Sherbrooke et à Longueuil respectivement, accompagnées du doyen Daniel Proulx.

Nouveau microprogramme ! Gestion des différends dans le secteur de la santé

La Faculté de droit de l'UdeS compte lancer à l'automne 2009 un nouveau microprogramme de 2^e cycle en « Gestion des différends dans le secteur de la santé ». Ce programme s'adressera principalement aux acteurs des systèmes de santé soucieux de la prévention des conflits dans leurs milieux de pratique. L'information concernant ce programme sera mise en ligne au plus tard à l'été 2009, à www.USherbrooke.ca/droit.



FIÈRE DE SES PROFESSEURS

La Faculté de droit connaît un développement fulgurant depuis quelques années. En 2008, plus de 1200 étudiantes et étudiants étaient inscrits dans ses 13 programmes aux trois cycles d'études. Outre ses quelque 100 chargés de cours, elle compte 32 professeurs de talent et s'appête à en accueillir plusieurs autres dans ses rangs.

Jacques J. Ancil (B.A., L.L.L., D.E.S.D.)
Procédure civile et preuve.

Stéphane Bernatchez (LL.B., M.Sc., LL.M., LL.D.)
Droit constitutionnel, droits et libertés, philosophie et théorie du droit.

Louise Bernier (LL.B., LL.M., D.C.L.)
Propriété intellectuelle, droit médical et droit des biotechnologies.

Marie-France Bureau (LL.B., D.C.L.)
Droit de la famille, droit des personnes, minorités et discrimination.

Geneviève Cartier (LL.B., LL.M., S.J.D.)
Droit administratif, responsabilité de l'État et théorie du droit.

Catherine Choquette (B.Sc., LL.B., M.Sc., LL.M., J.S.D.)
Gouvernance, environnement et droit international.

Suzanne Comtois (LL.L., LL.M., LL.M.)
Droit administratif, droit de l'environnement et droit du travail.

Mathieu Devinat (LL.B., D.E.A., Doct. en droit)
Droit civil, droit comparé, jurilinguistique.

Geneviève Dufour (LL.B., LL.M., doctorat en cours)
Droit international économique, droit international public, biotechnologie et droit international.

Luc Grenon (LL.L., M. Fisc., doctorat en cours)
Fiscalité, droit des compagnies et sociétés et financement d'entreprise.

Louise Lalonde (LL.B., LL.M., Doct. en droit)
Théorie du droit, gouvernance et droit, modes de prévention et règlement des différends.

Sébastien Lanctôt (LL.B., LL.M., D.E.S.S., D.C.L.)
Droit des assurances, responsabilité civile et droit des obligations.

Carmen Lavallée (B.A., LL.B., D.E.A., Doct. en droit)
Droits de l'enfant, droit de l'adoption et droit de la famille.

Sébastien Lebel-Grenier (LL.L., LL.B., D.E.A., D.C.L.)
Droit constitutionnel, droits fondamentaux et théorie du droit.

Pierre-François Mercure (LL.B., M. Env., D.E.A., Doct. en droit)
Droit international du développement, droit international public et droit de l'environnement.

Arthur Oulai (Licence en droit public, maîtrise en sc. juridiques, LL.M., LL.D.)
Droit des services bancaires, droit du commerce électronique et droit du commerce international.

Robert P. Kouri (B.A., LL.L., M.C.L., D.C.L.)
Droit de la santé, droit civil (obligations et responsabilité civile).

Suzanne Philips-Nootens (M.D., LL.B., LL.M.)
Droit de la santé, droit des personnes âgées, éthique et médecine moderne.

Daniel Proulx (LL.L., LL.M.)
Droit constitutionnel, droits et libertés.

Catherine Régis (LL.B., certificat en éthique clinique, LL.M., S.J.D.)
Droit et politiques de la santé, résolution des conflits.

Jean-François Roberge (LL.B., LL.M., M.Sc., LL.D.)
Justice participative, prévention et règlement des différends (médiation, négociation, arbitrage), administration de la justice.

Marie-Pierre Robert (LL.B., LL.M., D.C.L.)
Droit pénal canadien, droit pénal international et droit constitutionnel.

Simon Roy (LL.B., LL.M., LL.D.)
Droit criminel et pénal.

Nathalie Vézina (B.C.L., LL.B., D.E.A., Doct. en droit)
Théorie générale des obligations, responsabilité civile et méthodologie juridique.

Professeurs n'apparaissant pas sur la photo :

Danielle Codère (B.A., LL.L., D.D.N., M. Jur.)
Droit des obligations et des contrats et droit des personnes.

Lucie Laflamme (LL.B., D.D.N., D.E.S.S., LL.D.)
Droit des biens, droit des personnes et droit notarial.

Charlotte Lemieux (B.A., M.A., LL.B., LL.M.)
Interprétation juridique et droit des obligations.

Louis Marquis (LL.B., LL.M., Ph. D.)
Droit transnational, droit commercial international et modes de prévention et de règlement des différends.

René Pepin (B.A., LL.L., LL.M.)
Droit constitutionnel et droit de la propriété intellectuelle.

Denise Pratte (LL.B., LL.M.)
Droit des sûretés et droit des obligations.

Normand Ratti (LL.L., LL.M.)
Droit fiscal, droit des compagnies et sociétés, financement de l'entreprise.

Robert Tétrault (LL.L., LL.M., LL.D.)
Droit social, interprétation juridique et fondements théoriques du droit.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le doyen de la Faculté de droit de l'UdeS, Daniel Proulx, est né en 1954, année de fondation de la Faculté, dans un logement situé à l'emplacement actuel du stationnement des professeurs de droit. Son père enseignait en effet à l'École d'agriculture, où se trouve maintenant la Faculté de droit, et possédait un logement pour professeur juste à côté. Si ce n'est pas le destin...



Photo : Philippe Landreville
© Cour suprême du Canada

L'Honorable Marie Deschamps, juge à la Cour suprême du Canada

HOMMAGE AUX PROFESSEURS RETRAITÉS

La Faculté de droit tient à saluer l'apport de ses professeurs retraités, qui ont formé des générations de juristes et contribué à édifier le succès de l'établissement d'enseignement et de recherche qu'on connaît aujourd'hui. Depuis 2000, treize de ces bâtisseurs ont pris leur retraite. Il s'agit de : **Jean-Louis Dubé** (2000), **Jean-Marie Lavoie** (2000), **Pierre Blache** (2001), **Roger Durand** (2002), **Michel Poirier** (2002), **René Turcotte** (2003), **Pierre Patenaude** (2004), **Jean-Guy Bergeron** (2004), **Paul-Émile Bilodeau** (2004), **Marcel Dubé** (2004), **Stanislas Slosar** (2004), **Claude Boisclair** (2005) et **Jacques Auger** (2008).

L'HONORABLE MARIE DESCHAMPS UN PROFESSEUR PAS COMME LES AUTRES

L'Honorable Marie Deschamps, juge à la Cour suprême du Canada et professeure associée à la Faculté de droit de l'UdeS, a reçu un doctorat honorifique lors de la collation des grades de la Faculté de droit de l'Université de Montréal le 2 octobre 2008.

Outre les professeurs réguliers, l'Université de Sherbrooke reconnaît le titre de professeur associé à des experts réputés ou à d'anciens professeurs qui désirent avoir ou maintenir un lien étroit avec une Faculté parce qu'ils demeurent actifs en enseignement ou en recherche et qu'ils comptent y apporter une contribution utile.

À titre de professeure associée, Marie Deschamps donne régulièrement des conférences à la Faculté de droit, participe à des séminaires et intervient dans des cours destinés aux étudiants des cycles supérieurs.

Félicitations, Madame la professeure Deschamps, pour cet honneur bien mérité que vous a conféré l'Université de Montréal !

60 000 \$ DE PRIX ET BOURSES REMIS AUX ÉTUDIANTS

SOIRÉE DU MÉRITE ÉTUDIANT

Quelque 60 000 \$ en bourses et plusieurs prix ont été remis à des étudiantes et étudiants de la Faculté de droit de l'UdeS lors de la soirée du Mérite étudiant tenue le 12 novembre dernier.

Ces bourses visaient à récompenser l'excellence académique, l'engagement et la personnalité de quelque 60 étudiants. Cela grâce à la générosité de la Fondation de l'Université de Sherbrooke et de nombreux éditeurs, cabinets d'avocats et ordres professionnels.

Le doyen Daniel Proulx a adressé de chaleureux encouragements aux étudiants : « Je souhaite que les prix et bourses décernés soient pour vous une motivation à aller toujours plus loin, à vouloir briller parmi les meilleurs, à pousser la quête jamais achevée de l'excellence. »

Plusieurs dignitaires étaient présents à la cérémonie, dont M^e Louis Dionne (LL.B. 1982), sous-procureur général du Québec, et M^e Bernard Colas (LL.B. 1982), expert en droit des affaires, de la propriété intellectuelle et du commerce international.



Marie-Pier Baril, récipiendaire de plusieurs prix dont celui de la magistrature (Fondation de l'UdeS) de 1000 \$ remis par les juges Patrick Théroux et Line Samoïsette.



Jonathan Bachir-Legault, Marie-Eve Massé et Éric Lavallée, bourse Fournier Demers Bureau Borduas (Fondation de l'UdeS) de 1000 \$ remise par M^e Jean Laurier-Demers.



Paul Gagnon et Élisabeth Brousseau, Bourse de leadership McCarthy Tétrault de 5000 \$ remise par le doyen Daniel Proulx.



Julie Devroede, bourse Heenan Blaikie de 1000 \$ remise par M^e Charles Michaud.

La Faculté de droit remercie également les généreux donateurs non présents sur les photos : Barreau du Québec, Bereskin & Parr, Carswell, Chambre des notaires du Québec, Crochetière Pétrin, Davies, Fasken Martineau, Fraser Milner Casgrain, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Monette Barakett, Ogilvy Renault, Stikeman Elliott et Wilson & Lafleur.



Christophe Loyer, Alex Tremblay, Élisabeth Brousseau, Simon Daigle et Marie-Josée Létourneau (absente), prix d'excellence des Éditions Yvon Blais remis par M^e Fabiola Tassy.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

En plus du baccalauréat en droit, la Faculté de droit de l'UdeS offre un baccalauréat en droit avec régime coopératif et un baccalauréat en droit combiné à un MBA, à une maîtrise en biotechnologie ou à une maîtrise en common law et droit transnational.



Marianne Meunier-Lagacé, bourse Groupe Fonds des professionnels (Fondation de l'UdeS) de 1000 \$ remise par Martin Lauzier.



Kamal Saoud, bourse Guy-R. Landry – Monty Coulombe (Fondation de l'UdeS) de 1000 \$ remise par M. Jean-Guy Marchesseault.



Jonathan Kuntz, Pascalie Tanguay et Charles Asombo Ahoto, bourse d'excellence au doctorat de 3000 \$ du Fonds Marcel Guy remis par le professeur émérite Marcel Guy et le vice-recteur Denis Marceau.



M. Mario Charpentier a eu droit à l'interprétation de « Fly Me to the Moon », chanson jazz qu'il apprécie particulièrement. Sur la photo : Pierre Blais au piano et les saxophonistes Richard Savoie et René Béchard.

Photo : Martin Blache

GALA DU RAYONNEMENT DE L'UDEs

MARIO CHARPENTIER AMBASSADEUR 2008 DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. Mario Charpentier, associé et codirecteur du cabinet BCF, a été nommé Ambassadeur 2008 de la Faculté de droit lors du Gala du rayonnement de l'UdeS tenu le 14 novembre dernier.

L'Université de Sherbrooke organise chaque année le Gala du rayonnement afin de mettre en valeur treize diplômés qui ont contribué de façon exceptionnelle au rayonnement de leur *alma mater*.

À l'âge de 32 ans, Mario Charpentier (LL.B. 1985) a pris le risque de se lancer dans le vide pour fonder avec deux collègues le cabinet d'avocats Brouillette Charpentier Fournier, maintenant connu sous le nom de BCF. En 1995, ils ont décelé un filon, celui de cibler le marché des entrepreneurs innovateurs, c'est-à-dire ceux qui, à partir de leur créativité, voulaient créer leur entreprise ou la faire croître rapidement. Leur slogan de la première heure : « On a tous un rêve ! ». Leur clientèle cible : des audacieux qui s'identifiaient au style de jeu un peu rebelle des associés et bâtisseurs. Et le filon a porté... Aujourd'hui, BCF est un cabinet d'avocats et d'agents de brevets et marques de commerce qui compte plus de 120 professionnels au Québec. Aussi, le répertoire juridique canadien LEXPERT 2008 reconnaît Mario Charpentier comme l'un des avocats dont les services sont le plus souvent recommandés dans le domaine du droit des affaires et technologie.



M. Mario Charpentier

échos de la Faculté

13

Paroles de droit Janvier 2009

CAMPAGNE DE FINANCEMENT FACULTAIRE

INVESTIR DANS UNE FACULTÉ EN PLEIN ESSOR!

Au cours de l'année 2009, la Faculté de droit de l'UdeS fera appel à ses diplômés et sympathisants afin de la soutenir dans sa formidable lancée et de consolider sa position de leader dans la formation des juristes québécois de demain.

Plus que jamais, la Faculté se définit comme une institution ancrée dans son milieu, où les considérations pratiques sont au cœur de la formation qui y est dispensée. Ses étudiants bénéficient de programmes d'enseignement novateurs marqués par l'ouverture à l'interdisciplinarité, un atout pour affronter un monde juridique de plus en plus complexe.

Plus que jamais également, la Faculté est déterminée à devenir une actrice de premier plan au niveau de la recherche de pointe dans tous les domaines du droit.

Grâce à la générosité de nos diplômés et sympathisants, nous pourrions attirer chez nous les meilleurs étudiants, en leur offrant un cadre d'études exceptionnel et une formation distinctive. Nous pourrions leur offrir des bourses qui les incitent à développer leur plein potentiel et à bénéficier de la plus-value que procurent des stages d'études ou de formation pratique au Québec ou ailleurs dans le monde.

Il nous sera également possible de recruter et de garder chez nous les professeurs les plus doués en leur fournissant les ressources qui leur permettent de poursuivre leurs recherches. C'est ainsi que la Faculté se positionnera parmi les institutions incontournables dans le développement du savoir juridique.

Pour atteindre ces objectifs, la Faculté a établi certains projets prioritaires. En voici un aperçu.

Création d'un centre de recherche facultaire sur les dynamiques du droit

Avec le développement des programmes de cycles supérieurs, l'augmentation de la recherche subventionnée et un renouvellement important du corps professoral, les besoins de financement de la recherche sont en progression constante. La recherche en réseau et en groupe est en plein développement. Nommons à titre d'exemples notre Groupe de recherche en droit de la santé et notre nouvelle Chaire de droit et gouvernance de la santé, ou encore l'Observatoire de l'environnement et du développement durable, le groupe Société, droit et religions et le Centre de recherche en éthique appliquée auxquels nous participons.

La Faculté désire donc favoriser les activités de développement du savoir de ses professeurs et étudiants par la création d'un grand centre de recherche doté d'une thématique globale et fédératrice. Celui-ci permettra de soutenir les travaux des professeurs, de stimuler les rapprochements et collaborations, et d'appuyer la diffusion et le rayonnement. Le centre visera également à augmenter le financement offert aux étudiants prometteurs, à assurer leur meilleure intégration aux recherches facultaires et à favoriser la diffusion de leurs travaux.

Création d'une école doctorale et d'un programme de bourses

La Faculté de droit possède aujourd'hui les ressources et les structures nécessaires pour offrir son propre programme de doctorat (le programme actuel étant offert en partenariat avec Laval). Offrir une formation allant du baccalauréat au doctorat rehaussera grandement notre prestige en confirmant notre statut de Faculté pleinement universitaire.

Outre la création de l'école doctorale, la mise sur pied d'un programme de bourses concurrentiel (incluant des bourses de



Photo : Jocelyn Riendeau

prestige) et la consolidation de fonds pour le recrutement d'assistants d'enseignement et de recherche rémunérés sont d'une importance capitale. Cela permettra d'attirer à Sherbrooke les candidats les plus talentueux et ainsi d'assurer la relève professorale de demain.

Réaménagement majeur de la bibliothèque de droit

Véritable joyau de la Faculté, la bibliothèque doit être rééquipée afin de permettre à nos futurs juristes de travailler dans un environnement du XXI^e siècle convivial et propice à l'étude. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication les plus avancées doit y être facilitée. Est également prévu l'ajout d'espaces consacrés aux travaux pratiques en équipe, tant pour les étudiants du bac que pour ceux des cycles supérieurs. À cet égard, plusieurs salles doivent être réaménagées pour permettre la tenue de séminaires et pour loger nos équipes de recherche. La bibliothèque doit aussi enrichir ses collections par l'acquisition de nouvelles monographies en droit.

Réaménagement des locaux du pavillon Albert-Leblanc

L'immeuble abritant la Faculté a été conçu à une époque où il n'y avait que des études de 1^{er} cycle et où la Faculté comptait moins de 500 étudiants et quelque 20 professeurs. Aujourd'hui, nous offrons des programmes aux trois cycles, les effectifs étudiants ont plus que doublé, le corps professoral atteindra bientôt 40 membres, plus de 100 chargés de cours y dispensent des enseignements et nous nous sommes dotés d'une solide équipe de professionnels pour coordonner ce déploiement avec compétence. La configuration des salles de cours, des espaces de détente et des bureaux du personnel est donc à refaire pour tenir compte des nouveaux besoins, sans oublier le nécessaire rafraîchissement d'un mobilier vieillissant.

Fonds d'appui à l'initiative étudiante

Chaque année, les étudiants de la Faculté participent à de nombreuses activités académiques et para-académiques. Ces activités permettent de mettre de l'avant des facettes de leur personnalité qui, autrement, demeureraient dans l'ombre.

Les concours de plaidoirie interfacultaires en sont un bon exemple. Les coûts liés à la participation à ces activités sont considérables. La création d'un fonds d'appui à l'initiative étudiante permettra d'en assurer la pérennité. Ces activités sont importantes tant pour la formation théorique et pratique de nos étudiants que pour le rayonnement de la Faculté.

Vous souhaitez appuyer financièrement la Faculté de droit de l'UdeS ? Vous pouvez remplir le formulaire prévu à cet effet à l'adresse :

<http://relations-diplomes.usherbrooke.ca>.
Merci au nom de toute la Faculté!

Pour information :

Linda Nadeau
819 821-8000, poste 63498
Linda.Nadeau@USherbrooke.ca



Linda Nadeau (LL.B. 1991),
agente de développement à la Faculté de droit.

NOUVELLE CHAIRE DE RECHERCHE

LE DROIT À LA RESCOUSSE DE LA SANTÉ

par Stéphanie Raymond

Le monde de la santé ne cesse de se complexifier, mettant à l'épreuve des ressources déjà limitées. Professionnels, intervenants, patients et aînés sont confrontés à un régime qui ne parvient plus à satisfaire leurs besoins. Une réflexion poussée s'impose. Quand le droit vient à la rescousse de la santé...

Une **Chaire de recherche en droit et gouvernance de la santé** a été instaurée par la Faculté de droit à l'automne 2008, grâce à l'appui de la Fondation de l'UdeS. Sous la direction de **Suzanne Philips-Nootens**, titulaire principale, et de **Louise Lalonde**, cotitulaire, elle poursuit deux objectifs : d'une part, mettre en évidence l'écart entre les normes et les politiques touchant le monde de la santé et la réalité des personnes qui y évoluent; et d'autre part, rechercher comment la transformation du système grâce à une nouvelle gouvernance pourrait réduire cet écart. Le tout dans le but de préserver au mieux les droits fondamentaux des personnes.

La professeure Suzanne Philips-Nootens est médecin et juriste de formation. Elle se consacre depuis plus de 20 ans au droit de la santé d'un point de vue juridique, éthique et médical, ainsi qu'aux droits des personnes. La professeure Louise Lalonde s'intéresse quant à elle à la théorie du droit et à la transformation de la gouvernance par le droit, ainsi qu'aux modes de prévention et de règlement des différends.

« Malgré le dévouement et la conscience professionnelle des personnes qui œuvrent dans le système de santé, les atteintes aux droits risquent de se multiplier. »

Suzanne Philips-Nootens explique : « Le fossé se creuse entre l'objectif visé, soit un système de santé universel et gratuit, et la réalité des personnes qui évoluent dans ce système. Professionnels, intervenants, patients et aînés, notamment, sont confrontés à un régime qui ne parvient plus à satisfaire leurs besoins. Le système lui-même est malade. Pour le guérir, il faut aller plus loin que les injections de fonds et les réformes ponctuelles de structures, toujours imposées d'en haut. »

Les droits des patients et des professionnels écorchés

Les professeurs Philips-Nootens et Lalonde soutiennent que les droits des patients et les droits des professionnels de la santé sont bien souvent écorchés par le système actuel. « Le domaine de la santé met en jeu les droits les plus fondamentaux : droit à la vie et à la sécurité de la personne, à l'intégrité, à l'autonomie, à la dignité, aux services de santé, à la vie privée et au respect du secret professionnel, etc. », expliquent-elles en parlant des patients. À défaut d'avoir accès en temps voulu aux services nécessaires, ceux-ci voient trop souvent s'aggraver les manifestations de la maladie ou de l'accident, avec toutes les conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en découlent : perte de la capacité d'action et de l'autonomie, souffrances, absences au travail ou même abandon d'un emploi, inquiétude pour la personne et sa famille.

Par ailleurs, un système dysfonctionnel a un impact néfaste sur les professionnels de la santé. Ceux-ci se retrouvent souvent déchirés entre leurs obligations déontologiques de bonne pratique et les exigences organisationnelles démesurées à leur égard.



« Le fossé se creuse entre l'objectif visé, soit un système de santé universel et gratuit, et la réalité des personnes qui évoluent dans ce système... »

Les professeures Suzanne Philips-Nootens et Louise Lalonde, titulaire et cotitulaire de la Chaire de droit et gouvernance de la santé.

Photo : Jocelyn Riendeau

La solution repose selon la professeure Philips-Nootens sur une réforme des façons de faire de l'État : « Le mode traditionnel de gouverner, fondé sur des normes légales et des politiques le plus souvent imposées par l'État, se révèle inapte à gérer adéquatement le système de santé. Malgré le dévouement et la conscience professionnelle des personnes qui y œuvrent, les atteintes aux droits risquent de se multiplier, notamment auprès des personnes les plus vulnérables, dont les aînés en perte d'autonomie. De plus, l'approche technocratique méconnaît l'importance de la participation citoyenne à l'élaboration et à l'application des politiques de santé, de même qu'à la prise de décisions fondamentales dans ce domaine. »

Pour Louise Lalonde, « l'État-providence est en crise. Et cette transformation de l'État vers des instruments et des pratiques de l'action publique de plus en plus participatifs requièrent qu'une réflexion soit entreprise sur le rôle du droit dans cette nouvelle gouvernance. Le système de santé est un terrain particulièrement fertile pour comprendre les transformations du droit provoquées par ces nouvelles pratiques étatiques. »

Information sur nos programmes

La maîtrise en droit et politiques de la santé

La maîtrise en droit et politiques de la santé de l'UdeS existe depuis plus de 25 ans. Ce programme est ouvert aux juristes comme aux professionnels du domaine de la santé. Le parcours de type cours est offert à temps plein ou partiel au Campus principal, et à temps partiel au Campus de Longueuil. Le parcours de type recherche est offert à temps plein au Campus principal.

Au croisement du droit et de la gouvernance

Les travaux de la Chaire se regroupent donc sous deux grands axes qui s'interpénètrent : le droit et les politiques de la santé, ainsi que la transformation de la gouvernance par le droit ou la place du droit dans la gouvernance.

La notion de gouvernance dépasse celle de gouvernement : elle permet en effet aux acteurs de tous les niveaux de participer à l'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre, et de disposer ainsi de divers pouvoirs. « Au niveau de l'État, la transformation de la gouvernance suppose la redéfinition des rôles pour les acteurs sociaux et les citoyens, modifiant ainsi le rôle de l'État dans l'action publique », explique la professeure Lalonde.

Les titulaires souhaitent analyser et approfondir les rapports réciproques de la gouvernance et du droit, puis élaborer des modèles de gouvernance publique (gouvernance liée aux rapports entre les institutions publiques et le citoyen) et organisationnelle (gouvernance liée aux modes de fonctionnement interne des organisations) dans le domaine de la santé. Impliquant les personnes de toutes les fonctions et à tous les niveaux, transformant le rapport des citoyens à l'action publique, ces modèles devraient permettre de promouvoir un meilleur respect des valeurs et des droits fondamentaux.

UNE CARRIÈRE À L'INTERNATIONAL : PASSER DU RÊVE À LA RÉALITÉ

par Stéphanie Raymond

À neuf ans, Zeineb Mellouli rêvait déjà de travailler au sein d'une organisation internationale. Quelque 15 années plus tard, toujours accrochée à son rêve, elle débarque pour six mois au Département de la protection internationale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à Genève. Mais contre toute attente, c'est au Canada que ce stage lui aura donné le goût de travailler...

Zeineb Mellouli a entrepris ce stage comme complément à sa formation de 2^e cycle en common law et droit transnational. « Ce stage me permettait non seulement de réaliser un rêve, mais également de transformer mon diplôme de 2^e cycle en maîtrise », explique-t-elle.

La jeune étudiante de 25 ans originaire de Tunisie s'est retrouvée au sein de l'équipe des droits de l'homme. Celle qui avait cumulé les expériences de travail humanitaire et les succès scolaires a d'abord complètement perdu confiance en elle. « La période d'adaptation fut assez longue, j'avais l'impression en arrivant que je ne connaissais rien tant il y avait à apprendre. Mais après un mois, à coups de lecture, de recherche d'information et de discussions avec des collègues, j'ai retrouvé confiance en moi. »

Les organismes internationaux : les deux côtés de la médaille

Au cours de son séjour en Suisse, la stagiaire a effectué des tâches dignes d'une travailleuse d'expérience : assistance à des assemblées de l'ONU pour ensuite dresser des rapports pour des collègues de partout dans le monde, travail au sein du Comité d'experts sur

la torture, révision des rapports annuels des bureaux régionaux, recherche pour mieux définir juridiquement le terme de « réfugié » dans la convention internationale, etc.

« Je ne pensais jamais pouvoir faire tout cela un jour, confie-t-elle. J'ai appris énormément de choses : sur les systèmes juridiques d'autres pays, sur les droits de l'homme et les droits des réfugiés, sur la diplomatie, sur la situation des réfugiés dans plusieurs endroits du globe, etc. J'ai également pu développer mon sens de la gestion et mon goût pour le travail d'équipe. »

Mais l'étudiante a également été déçue par certains aspects : « Faire face à la grande bureaucratie au sein de l'ONU entraîne au départ une désillusion à l'égard de la machine onusienne, même au plus grand fervent de sa formule. En effet, il est décevant de faire ce constat lors des premières semaines de séjour. En tant que jeune juriste, j'ai été étonnée par le manque d'organisation du Département et des Nations Unies en général.

« Toutefois, bien que ce constat ait remis en doute ma conviction sur la pertinence du droit international, ce sentiment s'est vite dissipé une fois que j'ai bien saisi le rôle d'une organisation internationale et le pouvoir qu'elle détient. En effet, j'ai eu le plaisir de voir des changements majeurs dans certaines situations et des lois nouvellement amendées dans certaines régions du monde grâce au travail efficace que nous faisons en rédigeant des rapports pointus et professionnels. Plusieurs de nos recommandations, formulées à des experts siégeant sur les comités, ont été directement véhiculées aux pays concernés, résultant parfois en des changements législatifs internes que l'organisation n'osait presque plus espérer. »

« La période d'adaptation fut assez longue, j'avais l'impression en arrivant que je ne connaissais rien tant il y avait à apprendre. »



Zeineb Mellouli détient un bac en droit et une maîtrise en common law et droit transnational. Elle revient d'un stage au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève, en Suisse.

La situation des travailleurs a aussi fait réfléchir Zeineb : « J'ai constaté que pour travailler dans une organisation internationale, il ne faut pas avoir peur de l'instabilité. Les employés travaillent de longues heures, ils carburent au stress et ils ne sont jamais certains que leur contrat de travail sera renouvelé, et si oui, dans quel pays. Et ces choix doivent être imposés à leur famille. Résultat : plus de la moitié des femmes travaillant au HCR sont divorcées, beaucoup sont célibataires et sans enfant... J'ai une grande admiration pour ces femmes, mais j'ai découvert que je ne pourrais pas m'épanouir dans un tel contexte. Pour ma part, je désire avoir une carrière professionnelle stimulante, mais tout en ayant un minimum de stabilité. »

Objectif : travailler au Canada

Contre toute attente, ce stage lui aura finalement donné le goût de changer les choses chez elle, au Canada. « Mon désir de continuer dans le droit international est grandissant, mais je reconnais ses bienfaits davantage au plan des politiques internes qu'au sein d'une organisation à proprement parler. Je veux donc me servir de mes connaissances pour améliorer nos politiques, notamment en matière de droit de l'immigration, de droits des réfugiés et de sécurité nationale. Ce premier pas sur la scène internationale m'a donc permis de mieux orienter mes aspirations professionnelles et de mettre à l'épreuve mon ambition de percer dans le domaine du droit international. »

La jeune femme étudie actuellement à l'École du Barreau et songe, après avoir travaillé quelques années, à faire une autre maîtrise en reprenant sa recherche sur la définition du terme de « réfugié », recherche commencée lors de son stage à l'ONU et qui suscite encore bien des questionnements chez elle.

« J'ai constaté que pour travailler dans une organisation internationale, il ne faut pas avoir peur de l'instabilité. »





Marjorie Marchand, étudiante en droit et biotechnologie, œuvre comme commissaire aux plaintes et à la qualité des services dans le milieu de la santé.

ÉTUDIANTE EN DROIT-BIOTECHNOLOGIE...

ET COMMISSAIRE DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

par Diane Bergeron

Marjorie Marchand impressionne par sa nature dévouée, posée et audacieuse. Passionnée des sciences, elle ne voulait cependant pas passer sa vie dans un laboratoire. C'est ce qui l'a amenée à choisir la formation intégrée bac-maîtrise en droit et biotechnologie*. C'est alors qu'elle s'est découvert une autre passion : le droit. Grâce à sa formation et à ses qualités personnelles, elle s'est vue catapultée (c'est son expression) au cœur du réseau de la santé.

À 22 ans, Marjorie Marchand occupe deux postes à temps partiel en tant que commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Tout cela en même temps qu'elle poursuit sa formation de juriste à l'École du Barreau du Québec au centre de Sherbrooke et qu'elle entreprend la rédaction de son essai de maîtrise.

L'aventure a commencé en septembre 2007, alors que l'étudiante effectuait un stage à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie (ASSE). « D'entrée de jeu, le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services de l'ASSE, Pierre Richard, m'a demandé de le seconder. Nous avons traité ensemble quelques cas. Puis il m'a demandé de rédiger moi-même la lettre de conclusion d'un dossier. Sans trop connaître les façons de faire, je me suis lancée. Le résultat lui est apparu excellent. À partir de là, il m'a laissé de plus en plus de latitude. »

Pierre Richard s'est dit ravi des services de sa stagiaire. Les deux parties ont donc décidé de poursuivre l'expérience à l'hiver 2008. Quelques semaines plus tard, un poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services pour le CSSS du Haut-Saint-François s'est libéré, et M. Richard a incité Marjorie Marchand à poser sa candidature. Bien qu'hésitante, elle a tout de même tenté sa chance. Par son approche médiatrice et réaliste, elle a convaincu le comité de sélection de lui confier le poste. Peu de temps après, elle

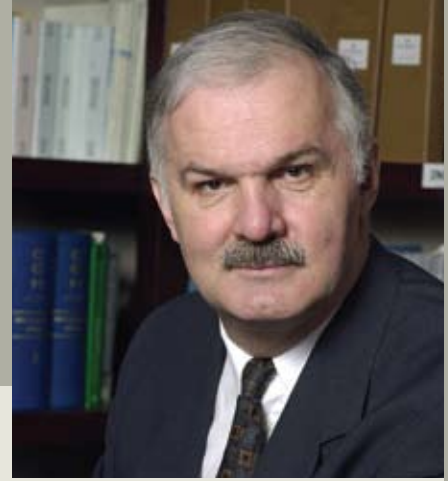
« Je ne suis pas là pour blâmer le coupable, mais bien pour recommander des mesures lorsque les situations l'exigent. »

a obtenu un deuxième poste de commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services, cette fois pour le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

« Cette expérience développe mon intérêt pour le droit social et le droit de la santé, témoigne la commissaire, qui voit son rôle comme celui d'une conciliatrice. Je ne suis pas là pour blâmer le coupable, mais bien pour recommander des mesures lorsque les situations l'exigent. Pour ce faire, j'essaie d'être à l'écoute des patients et de mettre tous les éléments d'une plainte en perspective : les ressources humaines, financières et matérielles, tout autant que les droits et les valeurs morales mises en cause. »

Selon le commissaire Pierre Richard, « le réseau de la santé et des services sociaux a besoin de nouvelles ressources en droit de la santé pour améliorer la qualité des services ». Marjorie Marchand aimerait beaucoup agir comme conseillère juridique dans un établissement de santé. Grâce à sa formation en sciences, elle a une bonne compréhension des dossiers médicaux. Le monde scientifique l'appelle aussi, particulièrement le secteur de la bioéthique. « J'aime la confrontation d'idées entre les valeurs morales, le système juridique et l'avancement scientifique », conclut-elle.

* Baccalauréat en droit avec cheminement en biotechnologie, combiné à une maîtrise en biologie avec cheminement en biotechnologie moléculaire et droit



DROIT DES PATIENTS ET

RESPONSABILITÉ MÉDICALE

par Jean-Pierre Ménard L'auteur est associé de la firme Ménard, Martin, de Montréal. Spécialisé dans le domaine de la responsabilité médicale, ce cabinet exerce, au nom des victimes du système de santé, environ 50 % de toutes les causes du Québec dans ce domaine. M^c Ménard (LL.B., LL.M.) enseigne également à la maîtrise en droit et politiques de la santé de l'UdeS depuis plusieurs années.

Malgré les nombreuses réformes apportées au système de santé pour améliorer les droits des usagers, les recours en responsabilité civile contre les établissements ou les professionnels de la santé jouent encore un rôle important dans la défense de ces droits et dans l'amélioration des soins de santé.

Les effets positifs de ces recours devant les tribunaux civils sont nombreux. Outre l'autorégulation du système de santé, ils permettent à une victime lésée d'obtenir réparation, tout en lui donnant l'idée qu'une certaine justice a été faite et que l'imputabilité du système et des individus qui y oeuvrent existe.

Toutefois, ces recours comportent de nombreuses difficultés pour le patient : coûts et délais importants, fardeau de preuve imposé au demandeur, difficulté de trouver des experts, limites des connaissances médicales et loi du silence qui règne encore trop dans le système de santé. Conséquemment, un tout petit nombre seulement de victimes d'erreur médicale exerce un recours.

Malgré tout, ce petit nombre est suffisant pour forcer le système à respecter davantage le droit des patients. De nombreux moyens ont été mis en œuvre pour améliorer leur situation. Le législateur a notamment écourté les délais de procédure en 2003, ce qui a réduit les délais de cheminement des causes de responsabilité médicale.

Nous avons de notre côté instauré plusieurs changements pour améliorer le sort de ces victimes. Tout d'abord, la formation continue et la spécialisation des avocats, particulièrement via la maîtrise en droit et politiques de la santé de l'UdeS, ainsi que la « protocolisation » du travail dans les causes de responsabilité médicale permettent de faire baisser les coûts des poursuites. Cette spécialisation permet aussi la constitution d'une solide banque d'experts.

De plus, afin d'améliorer l'impact de ces recours, de plus en plus de recours collectifs sont déposés contre le système de santé. Le tout dernier concerne la responsabilité de l'Hôpital Honoré-Mercier pour une épidémie de C-Difficile qui a fait 16 morts et des dizaines de victimes. Les recours en responsabilité ont notamment permis d'obtenir un changement législatif important en 2002, soit la *Loi assurant la prestation sécuritaire des soins**, qui reconnaît aux patients le droit à la sécurité des soins et à la divulgation de tout accident de soins. Cette loi prévoit également l'obligation pour les établissements de santé de mettre sur pied des comités de gestion des risques, d'étudier les déclarations d'incident et d'accident, de divulguer ces déclarations aux victimes, de leur fournir du support et de les informer des moyens pris pour éviter de tels accidents.

Quant à l'avenir de la responsabilité médicale, il faut se demander si le système judiciaire permet encore aux victimes d'obtenir justice, vu notamment les frais d'experts croissants. Cela amène le système judiciaire à étudier d'autres moyens de gérer ce type de cause, entre autres, par la nomination d'un expert unique pour le tribunal. D'autres expériences sont en cours pour faciliter la gestion de ces réclamations et l'indemnisation des patients.

Il n'en demeure pas moins qu'encore aujourd'hui, malgré toutes les limites et difficultés des poursuites en responsabilité médicale, celles-ci jouent toujours un rôle important pour assurer la sécurité des soins des patients et le respect de leurs droits.

* L.Q. 2002 c. 71. *Loi modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux.*



Photo : GrapheStudio.com

PATRICIA FONTAINE : NOTAIRE ET MÉDIATRICE

par Stéphanie Raymond

Le notaire est le juriste de l'entente, dit-on. Mais avant d'en arriver à une entente, encore doit-il jouer le rôle de médiateur impartial entre les parties, ce qui n'est pas toujours facile. C'est pourquoi M^e Patricia Fontaine (LL.B. 2003, D.D.N. 2004) a jugé bon d'élargir ses connaissances en prévention et règlement des différends, un domaine en émergence qui répond de plus en plus aux besoins d'aujourd'hui.

M^e Patricia Fontaine, notaire chez Shooner Beulac Boucher Fontaine Talbot à Drummondville, a une pratique variée, qui passe du droit des affaires à l'immobilier, sans oublier le monde agricole. Elle s'est inscrite en 2005 à la maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD) de la Faculté de droit de l'UdeS au Campus de Longueuil.

Mais qu'est-ce que la prévention et le règlement des différends, appelés communément « les PRD » ? Les PRD s'exercent principalement par le biais de trois modes : l'arbitrage, la médiation et la négociation. Ils font appel au droit, mais aussi à la psychologie et à l'éthique appliquée.

Intégrer les PRD à sa pratique de tous les jours

« Le notaire est selon moi le professionnel le mieux placé pour appliquer les PRD, affirme Patricia Fontaine. En effet, de par notre formation, nous agissons déjà de façon impartiale entre les parties. »

La jeune notaire affirme intégrer les PRD à tous les jours dans sa pratique. « Il m'est arrivé de faire des médiations "officielles",

mais la plupart du temps, j'applique les techniques de médiation et de négociation à moins grande échelle dans mes dossiers. Par exemple, lorsque le vendeur et l'acheteur d'une maison ne s'entendent pas sur certains détails de la transaction ou dans le cas d'actionnaires de compagnies qui ont des divergences. Par ailleurs, j'ai compris qu'aider les clients dès les balbutiements de leurs relations permet souvent d'éviter d'avoir à faire de la médiation : c'est la partie "prévention", le P des PRD. »

Selon M^e Fontaine, le règlement des différends est difficile, car cela implique une remise en question de l'intervenant. « Jouer au médiateur touche non seulement les gens impliqués, mais aussi nos propres valeurs et notre façon de voir le conflit. Le programme de PRD nous apprend beaucoup à travailler sur nous-mêmes. C'est difficile parfois de ne pas se mêler au conflit, car ce que les gens vivent nous interpelle, on a une opinion personnelle même si on doit la mettre en retrait. Parfois les parties crient, pleurent, etc. ! En analysant nos propres réactions, on apprend à mieux se connaître et on devient un meilleur intervenant. »

Une pratique en émergence

Selon M^e Fontaine, les PRD seront de plus en plus présents dans nos vies, car ils répondent bien aux besoins sociaux d'aujourd'hui. « Les gens sont souvent insatisfaits du système judiciaire : délais extrêmement longs, coûts importants, insatisfaction quant au résultat (on se retrouve souvent avec deux perdants). Les PRD permettent de procéder plus rapidement (suivant la volonté des parties), de diminuer les coûts (on ne paye que le médiateur) et d'être plus satisfaits, car on arrive soi-même à une solution. »



Photo : Jocelyn Riendeau

ROBERT P. KOURI

UN PROFESSEUR ET SON AVION

par Diane Bergeron

Quel diplômé ne connaît pas Robert Kouri, professeur à la Faculté de droit depuis 42 ans. Pourtant, certains seront surpris d'apprendre que ce passionné de droit et d'enseignement l'est tout autant d'aviation... Ou presque !

Cette passion de **Robert Kouri** remonte à sa tendre enfance, alors qu'il accrochait des modèles d'avion à coller au plafond de sa chambre. C'est au milieu des années 80 qu'il a pu enfin réaliser son rêve de piloter un avion. Depuis, il se plaît à contempler la vie du cockpit d'un Cessna. « Montréal, c'est tellement beau la nuit, évoque le pilote. La perspective est très différente lorsqu'on se trouve en vol, on a un point de vue unique. »

Pour le professeur Kouri, être aux commandes d'un avion, c'est aussi avoir le plein contrôle tout en ayant une conscience accrue des dangers possibles. Bien qu'il ait suivi des cours d'acrobaties aériennes, il n'est pas du genre à faire étalage de prouesses risquées. En accumulant des connaissances en aviation, il a surtout voulu augmenter sa confiance et sa maîtrise des appareils qu'il a pilotés. « Après avoir obtenu ma licence de pilote privé, j'ai décidé d'aller chercher celle de pilote professionnel. Il s'agissait pour moi d'augmenter la dose de défi. » Depuis 10 ans environ, l'aviateur est chef-pilote de l'organisme Recherche et sauvetage aérien du Québec pour l'Estrie.

Le professeur Kouri compte 946 heures de vol à son actif. Ses escapades durent de quelques heures à quelques jours et il les fait seul, en couple ou avec des amis. « Dès le début, mon épouse a voulu suivre elle aussi des leçons de pilotage. Elle voulait pouvoir intervenir en cas de besoin. »

Plusieurs diplômés ont pu profiter des paysages estriens à bord du Cessna 172 de quatre places dont le pilote était copropriétaire dans les années 90. « La Faculté offrait alors le programme d'échanges de common law et droit civil. L'une des activités que nous faisons avec les étudiants en échange était de leur faire apprécier la région du haut des airs. »

Malgré tout... le droit avant tout!

Féru d'aviation, Robert Kouri n'en préfère pas moins son métier. « Si j'avais à choisir entre mon travail et l'aviation, je choisirais mon travail. J'aime travailler avec des jeunes, j'apprécie leur énergie et leur volonté d'apprendre. Le contact avec les collègues professeurs et avec le personnel de soutien est également très enrichissant pour moi. Et j'ai la chance de poursuivre des projets de recherche stimulants. »

C'est un fait reconnu, le professeur Kouri a marqué des générations d'étudiants. « J'enseigne maintenant aux enfants d'anciens étudiants. Je ne sais pas si je vais me rendre aux petits-enfants (rires) ! Chose certaine, les étudiants savent qu'ils peuvent venir me voir n'importe quand et pour n'importe quelle raison, et que je vais essayer de les aider. » Cette grandeur d'âme compte certainement parmi les ingrédients secrets qui font de Robert Kouri un être si attachant !

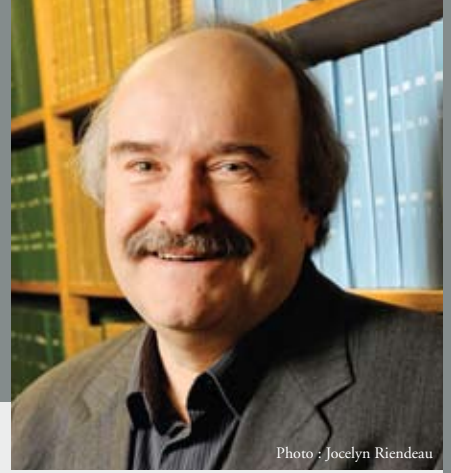


Photo : Jocelyn Riendeau

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

DE LA *GAZETTE OFFICIEUSE* À *PAROLES DE DROIT*

Chers diplômées
et diplômés,

C'est un plaisir pour moi de vous retrouver à bord de ce tout nouveau véhicule qu'est *Paroles de droit*. Nous aimions bien notre ancien périodique, la *Gazette officieuse*, nous en avons stabilisé le format et les dates de publication. Mais nous sommes contents aujourd'hui d'en avoir un nouveau, plus prestigieux, plus coloré, plus volumineux... avec plein de fonctions nouvelles. Souhaitons que ce nouveau véhicule tienne la route longtemps. Aussi, longue vie à *Paroles de droit*!

Notre Faculté aura 55 ans bientôt, ce qui est quand même très jeune pour une institution. Elle est même, parmi les autres facultés de droit au Québec, l'une des plus jeunes. Mais comme toute autre institution, les gens qui y passent n'ont pas un âge institutionnel, mais des âges humains. Il est donc bon d'écrire l'histoire pendant qu'il y a encore des témoins. Tout comme il est bon de connaître d'où l'on vient pour savoir où l'on va. En ce sens, la Faculté a un devoir de mémoire, qui augmente plus elle prend de l'âge. Souhaitons que *Paroles de droit* soit un outil utile et efficace dans l'accomplissement de ce devoir. Ce médium s'adresse en bonne partie aux diplômés, et nous sommes tous et chacun une parcelle de cette mémoire. Quand l'ADDUS a été créée il y aura bientôt 30 ans (appelée alors l'Association des anciens), l'objectif était d'établir un canal de communication entre les anciens de la Faculté. C'était là aussi un jalon sur le chemin du devoir de mémoire. Merci à ces visionnaires qui ont mis sur pied notre association.

S'il est intéressant et nécessaire que la Faculté communique avec ses diplômés, il est tout aussi intéressant et nécessaire que ceux-ci communiquent avec la Faculté. À la page 27, nous vous invitons à donner de vos nouvelles. N'hésitez pas : avec le courriel, c'est maintenant facile et rapide.

Du côté du conseil d'administration de l'ADDUS, nous nous proposons de vous revenir fidèlement à chaque numéro et de profiter de cette tribune pour vous faire part de nos réalisations et de nos projets.

Les membres du conseil d'administration de l'ADDUS sont fiers de participer à la naissance de *Paroles de droit*. Le bébé nous semble en bonne santé et nous sommes prêts à faire notre part pour lui apporter les soins requis. Espérons qu'il vivra assez longtemps pour étudier à la Faculté et, qui sait, y enseigner un jour !

André-Gilles Brodeur
(1971)
Président de l'ADDUS



Les diplômés de droit 2008.
En avant-plan : Pascal Rodier, de la toute première cohorte de diplômés du programme de droit coop.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADDUS

Président

M^e André-Gilles Brodeur (1971)

Avocat et directeur de divisions au Centre communautaire juridique de l'Estrie; membre de nombreux conseils d'administration, dont celui de l'ADDUS depuis 2004.

Vice-président

M^e William Dufort (1971)

Directeur du service d'inspection professionnelle du Barreau du Québec.

Trésorier

M^e Simon Roy (1995)

Professeur à la Faculté de droit depuis 2003.

Secrétaire

Robert Tétrault (1977)

Professeur à la Faculté de droit depuis 1979 et vice-président du Syndicat des professeures et professeurs de l'UdeS (SPPUS).

Pour nous contacter :
ADDUS@USherbrooke.ca

Administrateurs

Membre d'office

M^e Daniel Proulx (1976)

Doyen de la Faculté de droit de l'UdeS depuis 2004.

Membres élus

M^e Neville-Warren Cloutier (1982)

Négociateur et médiateur, entrepreneur et gestionnaire, membre de plusieurs conseils d'administration, et consultant protocolaire, déontologique et d'éthique.

M^e Guy Decoste (1993)

Conseiller en acquisitions à la Direction des acquisitions de biens et de services du Centre de services partagés du Québec.

M^e Annie-Claude Hinse (1992)

Avocate au bureau d'aide juridique d'Asbestos.

M^e Alexandre McCormack (2005)

Avocat en litige civil, commercial et immobilier pour le cabinet Prévost Fortin d'Aoust à Ville Mont-Royal.

M^e France Mainville (1982)

Directrice adjointe au Centre culturel de l'UdeS.

M^e François Venne (1978)

Notaire chez PME Inter Notaires Léonard Ruel Venne et Associés à St-Jérôme.



De fiers représentants de la promotion 2003

CONVENTUM 2008

Le 20 septembre 2008 se tenait la 3^e édition du Conventum des diplômés de la Faculté de droit de l'UdeS. Dix promotions y avaient été conviées, à savoir celles qui fêtaient les 5, 10, 15... ou 50 ans d'obtention de leur diplôme.

Pas moins de 153 personnes étaient présentes pour ces retrouvailles sous la présidence d'honneur de monsieur **Guy Tanguay**. M. Tanguay est lui-même un diplômé de 1963 et avait été le directeur de la bibliothèque pour toutes les promotions conviées entre 1968 et 1998.

En après-midi, plusieurs en ont profité pour faire un tour de la Faculté. Pour les plus anciens, il s'agissait de venir voir les nouveaux locaux... datant de 37 ans. Pour la majorité, c'était plutôt un retour dans les lieux qu'ils avaient fréquentés. En fin d'après-midi eut lieu un cocktail à l'hôtel Delta, puis les gens se sont rassemblés par promotion pour le banquet.

L'ADDUS remercie le président d'honneur, monsieur Guy Tanguay, de même que les signataires des lettres d'invitation des différentes promotions qui ont participé activement à la réussite de cette soirée : l'honorable **Jacques Pagé**, et les avocats, notaires et professeurs suivants : **Madeleine Aubé**, **France Bélanger**, **Jules Bellavance**, **Jean-François Bonin**, **Claire Desgens**, **Roger Durand**, **Christiane Filteau**, **Céline Gallant**, **Étienne Giasson**, **Nicole Gibeau**, **Clément Groleau**, **Robert Hall**, **Jean-Jacques Naud**, **Pierre Paradis** (de Thetford Mines) et **Nathalie Pépin**.



Manon St-Cyr (1978) et Nicolas Martin (1978)



Jacques Bissonnette (1973) et sa conjointe et le président de l'ADDUS André-Gilles Brodeur (1971)



Gilles Renaud (1963), le professeur et président d'honneur Guy Tanguay (1963) et André Ouellet (1963)



Le professeur émérite Marcel Guy



Le professeur retraité Pierre Patenaude, André Lesage (1973)
et sa conjointe Lucie



Robert Hall (1983) et sa conjointe Éliane-Marie Gaulin (1984)



Le professeur émérite Camille Charron

PROCHAIN CONVENTUM

Les prochaines retrouvailles auront lieu le samedi 19 septembre 2009 et réuniront les diplômés des promotions de 1959, 1964, 1969, 1974, 1979, 1984, 1989, 1994, 1999 et 2004. L'information vous sera acheminée par l'ADDUS.

GARDONS CONTACT!

Le rapprochement avec les diplômés est une priorité à la Faculté de droit de l'UdeS. Nous aimerions beaucoup avoir de vos nouvelles pour enrichir nos pages sur les diplômés. Emplois, nominations, réalisations, prix reçus, et pourquoi pas nouvelles plus personnelles, sont susceptibles de nous intéresser et d'intéresser vos anciens camarades de classe ! Avec une photo, c'est encore mieux ! Pour nous transmettre de vos nouvelles : redaction.droit@USherbrooke.ca.

Vous aimeriez recevoir le bulletin électronique interne de la Faculté de droit, l'*Audi Alteram Partem*, qui paraît trois fois l'an ? Envoyez-nous votre adresse électronique, toujours à redaction.droit@USherbrooke.ca.

N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse postale ou électronique à cette même adresse. Merci!

SAVIEZ-VOUS QUE ?

La Faculté de droit de l'UdeS continue d'afficher le meilleur taux de réussite à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec. Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux examens en 2006, nos diplômés arrivent en tête avec un taux de réussite combiné (programmes avec ou sans cours préparatoires) de 89,90 % (2006), 91,30 % (2007) et 89,38 % (2008).



Pr^e Catherine Régis,
directrice des programmes de
2^e cycle en droit et politiques
de la santé, cherche à
insuffler plus d'imputabilité,
de transparence et de justice
en matière d'allocation
des ressources en santé.

UNIVERSITÉ LEADER UNIVERSITÉ DE LEADERS

Depuis plus de 25 ans, la maîtrise en droit et politiques de la santé créée par la **Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke** permet aux juristes et aux professionnels de la santé de mener une réflexion libre et porteuse d'avenir sur les enjeux entourant le domaine de la santé. Cette formation rigoureuse est taillée sur mesure pour celles et ceux qui veulent bâtir le système de santé de demain.

Reconnue à l'échelle internationale pour ses innovations en recherche et en enseignement, l'Université de Sherbrooke met tout en œuvre pour former, accompagner et soutenir les leaders.



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

www.USherbrooke.ca/droit